

CERTIFICAT INDIVIDUEL RENOUVELLEMENT CONSEIL À UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Formation Continue

OBJECTIFS

Cette formation permet d'acquérir les connaissances professionnelles et obtenir ainsi le renouvellement du certificat individuel.

RENOUVELLEMENT

Les Certificats individuels phyto doivent être renouvelés entre 3 et 6 mois avant la fin de validité de l'initial. A l'issue de la formation, une attestation de renouvellement sera transmise.



Renseignements et inscription

Référent administratif

05 63 04 20 83

cfppa.moissac@educagri.fr

Financements possibles : OCAPIAT, CPF, Autofinancement...

Coût de la formation : coût variable en fonction du financement, à partir de 20€/heure

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur



Formation continue	
Lieu de formation	2 lieux de formation possibles : <ul style="list-style-type: none"> Site de Moissac : Chemin de Montescot 82200 Moissac Au sein de votre entreprise
Date, durée,rythme de la formation	Formation sur 2 jours : 2 sessions/ an Soit 14h heures en présentiel 2ème session : <ul style="list-style-type: none"> Le 08/11/2022 et le 09/11/2022
Public/ Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> Conseillers indépendants de tout acte de vente Aucun prérequis
Informations / inscription	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'ouverture de session en dessous de 6 inscrit(e)s. Inscription 20 jours avant la date de session

Programme	
Réglementation et sécurité environnementale	5h
Santé, sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public	2h
Réduction de l'usage, méthodes alternatives	7h